

Canadair Limitée—Loi

[Traduction]

M. le vice-président: Le député de Sarnia—Lambton (M. James) pour les questions et commentaires.

M. James: Ma question s'adresse au député qui vient de parler. Est-ce que les déclarations faites en réponse à ce qui a été dit au sujet de la vente sont conformes au mémoire qu'il a reçu? Norman Cherry, président de la section locale 712 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, a déclaré «cela s'annonce très prometteur». Jean-Luc Bélanger, un employé de Canadair, a déclaré «je pense que cela signifie que les emplois resteront ici. J'ai confiance en Bombardier». Patrice Bleau, un autre employé de Canadair, déclarait «nous avons besoin de nouveaux marchés et cela pourrait nous aider à y accéder».

Est-ce que le député croit que ces déclarations cadrent avec le mémoire qu'il a reçu aujourd'hui du syndicat?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le député est un peu plus explicite que tout à l'heure. C'est exactement la position du syndicat. Il est en faveur de cette mesure. Le député a expliqué plus en détail les documents que j'ai laissés à mon bureau.

M. Andre: Le NPD est anti-syndicaliste.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ces déclarations sont typiques de l'opinion de ces travailleurs, qui veulent que cette mesure soit adoptée. Sans mentionner de nom, je rappelle que les travailleurs de Canadair, à Montréal, ont communiqué avec des députés néo-démocrates pour tenter de les convaincre d'adopter cette mesure le plus tôt possible. On est toujours enclin à penser que le NPD entretient des rapports étroits avec les syndicats. Certains vont jusqu'à prétendre que c'est aux travailleurs syndiqués qu'ils demandent conseil. Ils ne l'ont certes pas fait dans ce cas-ci.

[Français]

Monsieur le Président, une fois de plus j'implore tous les députés de la Chambre et, en particulier, mes collègues du Nouveau parti démocratique à ne pas bloquer indûment l'adoption de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Waddell: Ils nous ont convaincus de modifier notre position. Nous sommes prêts à mettre cette mesure aux voix aujourd'hui. Le député pourrait-il me remettre ce mémoire? En a-t-il un exemplaire?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je n'ai pas d'exemplaire de ce mémoire en main, mais je vais certes en faire parvenir un au Nouveau parti démocratique aujourd'hui. L'un de mes collègues aurait-il l'obligeance de remettre le sien au député?

De toute façon, le mémoire en question a été envoyé au greffier du comité sénatorial des banques et du commerce, M. Timothy Wilson. Il y a bien un exemplaire de ce document sur la colline parlementaire.

M. Waddell: Le mémoire en question est bien en route, par conséquent. Nous l'étudierons volontiers devant le comité à la

première heure, lundi matin, et nous renverrons donc le projet de loi au comité.

Je ne me rappelle pas le premier passage de l'intervention du député de Regina que le député a cité, mais d'après la page 1866 du Hansard, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a dit ceci:

Je crois qu'elle s'est avérée médiocre en l'occurrence...

Il parlait d'une locomotive en particulier. Il a ajouté:

... Toutefois, cela ne signifie pas que la viabilité de Bombardier est mise en question. A mon avis, c'est une société viable qui a fabriqué bon nombre d'excellents produits. Je me souviens des premières autoneiges fabriquées par Bombardier. Elles étaient munies d'une cabine et beaucoup plus grosses que celles que la société fabrique aujourd'hui. Il me semble que Bombardier était l'un des créateurs de ce véhicule.

Le député a poursuivi en disant pourquoi, selon lui, l'État devrait avoir une certaine participation au capital de la compagnie. Le député a-t-il cité ce passage dans son discours? S'il ne l'a pas fait, pourquoi?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je n'ai pas cité ce passage. Je suis content maintenant qu'il ait été cité.

M. Waddell: Pourquoi ne voulez-vous pas être juste?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je vais vous dire pourquoi. Je vous ai atteint assez durement dans mon discours pour ne pas avoir à m'attaquer à un autre aspect de votre discours, soit votre tendance à ménager la chèvre et le chou en reprochant à une compagnie d'être mauvaise pour en faire l'éloge dans le paragraphe suivant. C'est le genre de déclaration insipide dans laquelle on essaie d'être à la fois pour et contre. Nous pensons que Bombardier est une bonne compagnie. Je peux donc ajouter ce coup supplémentaire à mon discours.

M. Waddell: Nous pouvons en faire autant.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Dites à votre ami qu'il doit se faire une opinion. Ou bien Bombardier est une bonne compagnie ou bien elle est mauvaise.

[Français]

M. le vice-président: La parole est à l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour une courte question.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, rapidement avant l'heure du déjeuner, puisque je parlerai cet après-midi.

Je voudrais demander à mon collègue de Saint-Jacques (M. Guilbault) s'il a porté à l'attention de M. Cherry, le président du syndicat, et des autorités, des propriétaires, de tous les gens qui travaillent à la Canadair, des autorités montréalaises, des autorités de Ville Saint-Laurent, les propos incroyables tenus par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) concernant...

M. Waddell: Monsieur le Président...

M. Prud'homme: ... mais ce que je veux savoir, et je comprends que l'honorable député commence à se sentir nerveux parce que nous de Montréal et nous de Ville Saint-Laurent savons que la compagnie Canadair c'est la prune de nos organisations, c'est connu. Canadair, c'est Montréal et Montréal c'est Canadair. Canadair c'est Ville Saint-Laurent et Ville Saint-Laurent c'est Montréal.